



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
DES STRUCTURES MUNICIPALES DE LA
PETITE ENFANCE**

**DÉCISION N° DM-26-227
EN DATE DU 17 JUIN 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les décrets n°2010-613 du 7 juin 2010 relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans, et n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements de jeunes enfants, et modifiant le code de la santé publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 11 mars 2022 relative à l'établissement des nouvelles conventions de prestation de service individuelles par structures petite enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-26-218 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Madame Muriel Ruffenach, déléguée dans les fonctions relatives à la petite enfance, des seniors et du lien intergénérationnel ;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le règlement de fonctionnement des structures municipales de la petite enfance ;

D É C I D E

D'APPROUVER le règlement de fonctionnement des structures de la petite enfance applicable à compter du 31 août 2026 jusqu'au 27 août 2027 ;

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la petite enfance,
des seniors et du lien intergénérationnel,

Signé

Muriel RUFFENACH

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télerecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20260617-lmc1H14348H1-AR Date de réception en Préfecture : 17/06/2026 Date de Publication : 17/06/2026
--